AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C2335
FR0013128881-FS1013

18 novembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MEDIAWAN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 novembre 2019, complété par un reçu le 18 novembre, la société Pelham Long/Short Master Fund Ltd[1] (Clarenton House, 2 Church Street, Hamilton, HM11, Bermudes) a déclaré avoir franchi en baisse, le 14 novembre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MEDIAWAN et détenir 1 577 656 actions MEDIAWAN représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions MEDIAWAN sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, 2 475 000 bons de souscription d'actions (BSA) MEDIAWAN exerçables à tout moment 5 ans après la première acquisition par MEDIAWAN[3], pouvant donner droit, par exercice au prix de 11,50 € contre 2 BSA, à 1 237 500 actions MEDIAWAN.

[1] Contrôlée par M. Ross Turner, qui est l'« *investment manager* ».
[2] Sur la base d'un capital composé de 31 922 723 actions représentant autant de droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-13 du règlement général.
[3] Cf. prospectus de l'AMF ayant reçu le visa n°16-132 du 11 avril 2016 et communiqué de la société en date du 20 avril 2016.